



I4

200m

500m

PT2 - Hauteur maximale comprise
entre 198m NGF et 205m NGF

PT2 - Hauteur maximale comprise
entre 180m NGF et 190m NGF

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Liaison 2 X 400 KV de Mézerolles à Rougemontiers

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection
contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état.

Liaison hertzienne PARIS-RENNES (T.D.F.), tronçon AILLY - SAINT DENIS DU BEHELAN - Décret du 31/08/1966
Hauteur maximale des obstacles comprise entre 180m NGF et 190m NGF

Liaison hertzienne BRETEUIL-EVREUX (T.D.F.), tronçon SAINT DENIS DU BEHELAN - GRAVIGNY (P.T.T.)
Décret du 13/05/1987 . Hauteur maximale des obstacles comprise entre 198m NGF et 205m NGF

PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
Vu le nombre de lignes, elles ne figurent pas au plan.

T7 - Servitudes aéronotiques. Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant
des installations particulières.

Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal. Dans la zone correspondant à un rayon de 24Km
autour de l'aérodrome d'Evreux-Fauville, tout nouvel obstacle dépassant le plan horizontal de 287m NGF
devra faire l'objet d'un examen particulier.

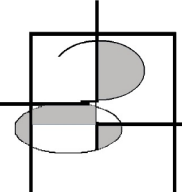
DEPARTEMENT DE L'EURE
Commune de NOGENT LE SEC

Plan Local d'Urbanisme

4 - PLAN DES SERVITUDES - Ech : 1/5000

Projet arrêté le : 04/09/2019
PLU approuvé le : 09/11/2020

Cachet de la Mairie	Signature



CBC - Architecture et Urbanisme
Céline BOUDARD CAPON
Urbaniste - Architecte DPLG
1 Ter rue de Verdun - BP243 - F - 27002 Evreux Cx
Tél : 02.32.38.02.96
Email : cbc.archi.urba@orange.fr